



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 02 NOVEMBRE 2021

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON (CENSIER) Christine, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme BOUCHART Carine, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme Marie-Christine LOISEL, M. LEFRANC Dominique et M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis
M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à Mme WALLON (CENSIER) Christine
Mme GRIGNON Amélie qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Christine LOISEL

Secrétaire :

Monsieur LEFRANC Dominique

Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Plateau Picard

Considérant que les rapports d'activités de la Communauté de Communes du Plateau Picard doivent faire l'objet d'une communication aux conseillers municipaux, M. Geoffrey FUMAROLI, directeur général de la CCPP est venu présenter le rapport de l'année 2020. (Document consultable dans son intégralité sur le site : www.plateaupicard.fr)

Règlement intérieur de la ludothèque

Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de fonctionnement de la ludothèque, service rattaché à la bibliothèque municipale, ouvert depuis le 23 octobre 2021, qui permet aux adhérents de venir jouer à des jeux de sociétés sur place. A partir du mois de janvier, il sera possible également d'emprunter ces jeux à raison de 3 par famille pour une durée de 4 semaines.

Tarifs guide municipal – édition 2022

En raison de la crise sanitaire, il est proposé au conseil municipal d'aménager les tarifs applicables aux commerçants de la commune pour la réalisation de l'édition 2022.

Le conseil municipal a validé les tarifs suivants :

- Pour les commerçants de la commune :
 - o 9x6 Gratuit au lieu de 90 €
 - o 9x12 90 € au lieu de 130 €
 - o 6x18 130 € au lieu de 200 €

- Pour les commerçants extérieurs à la commune : tarifs inchangés
 - o 9x6 270 €
 - o 9x12 350 €
 - o 6x18 430 €
 - o 12x18 540 €

Tarifs sortie à la mer

Une sortie à Saint Valéry sur Somme a été organisée le 7 août dernier par la municipalité, en faveur des habitants de la commune.

Le conseil municipal a validé les tarifs appliqués afin d'en percevoir les recettes et approuvé son application future pour chaque sortie à la mer, comme suit :

- 5 € par adulte
- 1 € par mineur

Acceptation des sommes dues par la CCPP pour l'entretien de la Zi Est

La compétence « Zones d'activités » a été transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

Dans son rapport du 6 juillet 2017, la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a évalué le coût net du transfert de la compétence « zones » pour chaque commune concernée et a fixé le montant des attributions de compensations à 11 623.36 € par an correspondant à l'entretien. Ce montant est donc venu en déduction des attributions de compensation versées à notre commune dès le 1^{er} janvier 2018.

Or, jusqu'au 31 décembre 2020, la commune a continué d'entretenir la zone et a donc supporté annuellement le montant des dépenses normalement à la charge de la communauté de communes.

Afin de régulariser la situation des 3 dernières années, la communauté de communes vient de procéder au remboursement pour les exercices 2018, 2019 et 2020 sur la base du montant évalué par la CLECT, soit 34 871 €, que le conseil municipal a approuvé.

Point sur la consultation citoyenne

Comme évoqué lors du conseil du 14 septembre, une consultation citoyenne a été lancée auprès des électeurs de la commune pour connaître leur avis sur l'éventuelle implantation d'éoliennes sur le territoire. Cette consultation était ouverte jusqu'au 1^{er} novembre.

Les résultats annoncés aux membres du conseil sont les suivants :

	Electeurs inscrits	Votants	Sans Opinion	Exprimés	OUI	%	NON	%
Total	1824	645	2	643	113	17.57 %	530	82.43 %

Le taux de participation à cette consultation s'élève donc à 35.36 % des électeurs inscrits.

Fait à Maignelay-Montigny, le 3 novembre 2021

Le Maire,
Denis FLOUR